

PARIS, 5 JUILLET 1994

Rwanda - Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé

Rwanda - intervention française - principes et objectifs

Mesdames et Messieurs, j'ai pensé qu'il était utile de faire un point de l'opération Turquoise. Je tiens à vous dire que notre intervention au Rwanda se déroule conformément aux principes et aux objectifs qui ont été fixés par le gouvernement dès le début de cette opération. Je voudrais les rappeler.

Premier principe : nous avons dès le début exprimé une condamnation claire du génocide qui a été perpétré par les milices hutues au lendemain de l'assassinat du président Habyarimana. Je vous renvoie à mes déclarations répétées à l'Assemblée nationale, au Sénat ou dans la presse. Nous avons demandé que les auteurs de ce génocide soient identifiés, jugés et punis. La France était le seul pays à être représenté au niveau ministériel lors de la réunion de la Commission des Droits de l'homme des Nations unies à Genève et je vous rappelle que nous avons été les co-auteurs de la résolution du Conseil de sécurité créant une commission d'enquête sur les actes de génocide et qui a été récemment votée à l'unanimité.

Deuxième principe : nous avons exclu à tout moment de nous interposer entre les belligérants. Pour nous il n'est pas question de prendre parti. Jamais nous ne nous sommes fixés comme objectif d'empêcher par exemple la prise de Kigali, ni de nous opposer aux projets du FPR qui le sait bien puisque nous le lui avons à plusieurs reprises expliqué. Il en est de même aujourd'hui. Présenter la création d'une zone humanitaire sûre comme un moyen de protéger les troupes dites gouvernementales et de bloquer le Front patriotique rwandais est un non-sens et ceci pour plusieurs raisons que je voudrais souligner :

1. Nos troupes ont reçu pour instructions de faire preuve de la même fermeté dans la zone de sûreté à l'égard de toutes les unités militaires quelles qu'elles soient, dès lors qu'elles s'attaqueraient aux populations que nous voulons protéger.

2. L'essentiel des troupes des forces armées rwandaises ne se trouvent pas dans la zone de sûreté qui ne doit pas être confondue avec le réduit du nord-ouest où se trouvent retranchées les troupes hutues. Je souligne en particulier que cette zone de sûreté ne comprend pas le district de Gisenyi qui est le siège du "gouvernement intérimaire" auto proclamé.

Contacts avec le FPR

Nous sommes en permanence en contact avec le FPR pour lui expliquer les modalités de notre opération et essayer d'ailleurs de les définir en commun avec lui. J'ajoute enfin une question : "Quel pourrait être dans cette zone de sûreté le but de guerre du FPR auquel nous nous opposerions ?". Je comprends que Kigali ait pu être un but de guerre, je comprends que le réduit

hutu où se trouve le "gouvernement" auto proclamé et les troupes hutues puisse apparaître comme un but de guerre, mais dans la zone de sûreté il n'y a que des réfugiés - 400 000 environ -.

Action humanitaire - réfugiés - zone humanitaire sûre

Troisième principe : notre seul but est humanitaire. Il s'agit de protéger des populations et rien d'autre. De ce point de vue on peut dire qu'en quelques jours l'objectif a déjà été atteint. L'opération Turquoise, grâce au courage, au sang froid, à l'efficacité de nos militaires a permis de sauver d'ores et déjà des milliers de vies, parfois des camps entiers de réfugiés tutsis qui ont été protégés - par exemple, celui de Nyarushishi où il y en avait 8 000 -, parfois des groupes de populations isolées, terrorisées ou blessées qui ont été mis en lieu sûr. Des barrages de milices ont été en bien des endroits démantelés, aucun massacre nouveau ne s'est produit dans la zone que nous contrôlons et lorsque ceci était nécessaire, quand on ne pouvait pas mettre en sécurité les intéressés sur place, nous avons procédé à des évacuations de blessés, d'orphelins, de religieux ou religieuses - au total 1 300 évacuations au cours des derniers jours.

Cet objectif humanitaire de notre opération est plus urgent, plus pressant que jamais. Que se passe-t-il - et je m'étonne d'ailleurs qu'on ne le dise pas plus souvent et plus clairement - ? L'avancée du FPR a provoqué un nouvel exode massif des populations car en avançant le FPR bombarde les populations civiles, provoque donc des paniques et un nouvel exode. Si nous nous étions retirés à la frontière du Zaïre et si les populations n'étaient pas mises en sûreté dans la zone où nous sommes, que se serait-il passé ? Elles auraient continué à s'enfuir bien sûr vers le Burundi, qui est dans l'état de fragilité que vous savez, ou vers le Zaïre dont l'est est surpeuplé, ce qui comporte un risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région. C'est ce qui s'est passé dans la zone déjà contrôlée par le FPR qui a été vidée vers les camps de réfugiés de Tanzanie ou du Burundi.

Voilà la justification de notre nouvelle initiative - qui date de 48 heures - : la création de cette zone de sûreté qui s'explique par cette nouvelle aggravation de la situation humanitaire. Notre initiative a une base juridique claire, ce sont les résolutions existantes du Conseil de sécurité, la 925 qui préconisait la création de zones de sûreté et la 929 qui a fondé notre intervention. Ce que nous avons enclenché au Conseil de sécurité est donc simplement une procédure d'information du Conseil et non pas de demande d'autorisation ou d'approbation conformément d'ailleurs à l'avis formel que nous a donné le Secrétaire général. Cette procédure d'information s'achèvera ce soir à 17 h - heure de New York.

Nous avons reçu dans tout cela, je le répète, l'appui de M. Boutros-Ghali, l'appui d'un grand nombre de pays de la région et, enfin, je voudrais insister sur ce point, contrairement là aussi à ce que certains proposent un peu excessifs tenus par certains porte-parole ici ou là, le FPR ne s'est pas opposé à notre opération. Notre ambassadeur à Kampala a rencontré hier le Major Kagame, qui est le chef militaire du FPR, qui s'est dit con-

vaincu de notre bonne foi et a souhaité discuter avec nous des modalités d'application de la zone de sûreté. Il a estimé que l'échange de tirs de dimanche dernier entre certains éléments FPR et nos troupes qui a été monté en exergue, était un incident mineur. Il n'y a donc pas de volonté d'affrontement ni de part ni d'autre.

Règlement politique - action diplomatique de la France - dialogue avec les parties

Quatrième principe : Bien entendu, et ce n'est nullement contradictoire avec le rappel de l'objectif exclusivement humanitaire de l'opération Turquoise, il y a par ailleurs l'action diplomatique et dans ce domaine la France ne peut naturellement pas se désintéresser du règlement politique global car là aussi, il ne faut pas simplifier les choses. Laisser entendre que la victoire totale du FPR et l'occupation totale du pays par le FPR réglerait le problème est absurde. On connaît la réalité humaine, démographique, politique du Rwanda. Il faudra donc à un moment ou à un autre que l'ensemble des factions reprenne un processus de discussion. Voilà pourquoi nous sommes le plus actif possible pour essayer de réunir les conditions d'un cessez-le-feu. Maintenant que Kigali est tombée aux mains du FPR on peut penser que les raisons de ce cessez-le-feu sont accrues. Nous essayons également de provoquer la reprise du dialogue politique sur la base des accords d'Arusha qui, de l'avis général, constituent le seul moyen de retrouver au Rwanda une situation politique équilibrée permettant la reconstruction du pays. C'est dans cet esprit que nous sommes très actifs vis-à-vis des différents Etats de la région on se rappelle de la visite du président Museveni à Paris où il a été reçu par le Président de la République, mais nous continuons à garder évidemment le lien sur place.

Limites de l'opération Turquoise - relais avec la MINUAR

Nous avons également des contacts avec les modérés des deux camps pour essayer de réunir les conditions de ce dialogue, qu'il s'agisse du FPR, du Premier ministre de transition, M. Faustin Twagiramungu, ou des modérés hutus.

Maintenant que les principes ont été rappelés - condamnation claire et immédiate du génocide, refus de toute interposition sur le terrain entre les belligérants, opération exclusivement humanitaire, présence diplomatique pour faciliter la recherche d'un règlement politique global - comment peut-on envisager les prochaines semaines ? Nous sommes résolu à mener l'opération Turquoise telle qu'elle a été prévue et dans les limites de temps où elle a été prévue. Il faut que ceci soit clair et connu de tous. Ce qui veut dire qu'il faut d'ores et déjà commencer à réfléchir à l'organisation de la relève. C'est d'abord la présence dans la zone de sûreté humanitaire des organisations humanitaires. La France a mis en place un dispositif que vous connaissez qui est très fort, avec des cellules de liaisons humanitaires sur le terrain notamment à Bukavu et à Goma, ainsi qu'un pont aérien qui en quelques jours aura permis l'acheminement de 400 tonnes de matériels ou de nourriture.

Il est évident que nous ne pourrions pas continuer à faire cela tout seul et que la vocation des organisations humanitaires est d'intervenir là où il y a des problèmes humanitaires. J'ai rappelé qu'il y avait 400 000 réfugiés dans cette zone, 250 000 autour de Gikongoro, 80 000 à Cyangugu et d'autres encore. Nous avons pris contact avec le Secrétaire général des Nations unies depuis plusieurs jours qui est tout à fait ouvert à ce dialogue pour que, notamment, les agences spécialisées de l'ONU interviennent.

On comprend qu'elles ne l'aient pas fait dans une période où les choses étaient dangereuses et où les combats pouvaient s'intensifier. A partir du moment où cette zone est sûre, je ne vois pas quelles seraient les raisons pour ne pas intervenir là où il y a 400 000 personnes et où, hélas, l'exode continue de se développer, c'est donc le premier appel à la relève humanitaire.

Deuxième appel au FPR, s'il se confirme que sa victoire militaire sur le terrain lui donne les moyens aujourd'hui d'être l'interlocuteur numéro un, nous sommes prêts à étudier avec lui les modalités de la sauvegarde humanitaire des populations dans l'ouest du pays.

Enfin, c'est un appel au Secrétaire général des Nations unies, à son représentant spécial, M. Sharyar Khan, que l'on aimerait bien voir dans la région d'ailleurs, ainsi qu'au commandant actuel de la MINUAR, le général Dallaire, pour commencer à travailler avec nous, nos représentants diplomatiques et évidemment avec nos chefs militaires, pour commencer à organiser la relève progressive des troupes françaises, franco-sénégalaises. On ne peut pas continuer à voir se multiplier un peu partout des offres de services en troupes ou en éléments logistiques sans que cela se manifeste un jour ou l'autre sur le terrain. Je veux bien admettre qu'il y a des difficultés, qu'il manque de l'argent, de moyens de transport, mais la France a un dispositif de temps qui sera tenu conformément aux décisions qui ont été prises par le Premier ministre et le gouvernement.

Voilà les quelques indications que je voulais vous donner ce matin car je ne suis pas sûr que l'esprit dans lequel cette zone de sûreté a été créée ait été bien perçu à tout moment.

Attitude du FPR - contacts - éventuelle confrontation

Q - Est-ce que vous êtes en position de guerre maintenant au Rwanda ? Le FPR avance, et vous, vous êtes à Gikongoro, il est inévitable que vous allez vous confronter.

R - Je conteste tout à fait cette analyse. Nous ne sommes pas en situation de guerre. Nous n'avons aucun but de guerre. Nous ne cherchons absolument pas à nous opposer à qui que ce soit. Nous cherchons à protéger les populations. S'il y a des troupes qui viennent attaquer des camps de réfugiés que nous protégeons, alors nous riposterons. Nous ne laisserons pas massacrer des hommes et des femmes sans défense. Ça, c'est clair ! Mais, est-ce que cela s'appelle un but de guerre, ça ? Non ! La réponse est claire : non, cela ne s'appelle pas un but de guerre, ça s'appelle un but humanitaire.

Donc, mon premier élément de réponse est très

clair : nous sommes là pour sauver les vies et si on veut s'en prendre aux vies humaines, nous défendrons ceux qui seront attaqués, c'est clair !

Et deuxièmement, j'ai de bonnes raisons de penser que cet affrontement, que tout le monde prédit, ne se produira pas, tout simplement parce que nous sommes en contact avec le Front Patriotique Rwandais. Nous lui expliquons ce que nous voulons faire, et nous sommes prêts à définir avec lui les modalités de l'opération. S'il y avait - ce que je ne peux pas croire - au Front Patriotique Rwandais des responsables qui estiment que l'un des buts du Front, c'est de s'emparer de camps de réfugiés, on le saurait. Je pense que la communauté internationale en prendrait alors conscience. Mais je ne peux pas l'imaginer. Et donc si je ne l'imagine pas, je pense qu'il n'y aura pas affrontement.

Délimitation de la zone humanitaire sûre

Q - Est-ce que vous pouvez décrire les frontières des zones de sécurité ?

R - En gros, il s'agit de la partie sud-ouest du Rwanda, c'est-à-dire des districts de Cyangugu, de Gikongoro et du sud du secteur de Kibuye. Je ne vais pas vous montrer la carte parce que vous ne la verriez pas. Voilà le Rwanda, toute cette zone est contrôlée par le FPR, la zone orientale, et la partie occidentale, ici, qui est au long du Zaïre est composée en fait de deux zones, la zone de sûreté de l'opération Turquoise, ici, au sud-ouest, et, là le réduit des troupes hutues, qui peut être un objectif de guerre du FPR, qui se trouve donc au nord-ouest, avec notamment la ville de Gisenyi où nous ne sommes pas et où nous n'avons pas l'intention d'aller. Voilà, c'est très clair.

Q - C'est une énorme partie du pays, là !

R - Qu'est-ce qui est une grande partie du pays ?

Q - Le sud-ouest

R - Ah oui, c'est une énorme partie du pays ! Je ne sais pas comment vous voyez les choses, c'est une petite partie du pays.

Q - C'est une assez grande partie du pays !

R - Entre assez grande et énorme, il y a effectivement une évolution. Non, ce n'est pas une énorme partie du pays, c'est une petite zone dans laquelle il y a beaucoup de réfugiés, et où nous sommes, pour les raisons que je viens de vous dire. Je souhaiterais que d'autres y soient avec nous, qui font de grandes déclarations sur la nécessité de sauver des populations et qui nous laissent tout seuls. J'aimerais bien que d'autres viennent avec nous autrement qu'en fournissant des avions pour aller dans la périphérie.

Défense de la zone humanitaire sûre - position de la France face au FPR et aux forces régulières rwandaises

Q - M. le Ministre, vous dites protéger les civils contre l'avancée du FPR...

R - Non, je n'ai pas dit ça, Madame, j'ai dit protéger les civils contre toute opération de guerre d'où qu'elle vienne, que ce soit de troupes hutues, que ce soit de troupes FPR. Il faut quand même essayer de me citer

exactement. Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de protéger les populations contre l'avancée du FPR.

Q - Contre une action du FPR ?

R - Non, je n'ai pas dit cela : contre toute opération, quelle qu'elle soit, qui viserait la sécurité des populations. Mais citez moi exactement : elle pourrait être humaine cette opération. Et nous nous y opposerons de la même manière.

Q - Mais à vous entendre, on a quand même l'impression que ce sont les rebelles du FPR qui massacrent les populations civiles ?

R - Est-ce que j'ai dit ça ?

Q - Non, mais on a l'impression....

R - Je vous repose la question quand même, parce qu'il faut être sérieux dans une opération grave. Est-ce que quelqu'un m'a entendu dire ici que le FPR massacrait les populations civiles ? Non ? Alors, ne laissez pas libre cours à vos impressions, parce que c'est trop grave dans une opération comme celle-là. J'ai dit et je répète simplement - et ça c'est de notoriété publique - que dans son avancée, le Front Patriotique Rwandais a fait des bombardements qui provoquent l'exode des populations civiles. Voilà ce que je dis et ça je le répète, et ce n'est pas tout à fait ce que vous me faites dire.

Q - Vous parlez d'exode des populations ?

R - Oui, mais il est avéré, il est public.

Q - Mais par exemple vous ne parlez pas aussi de populations qui attendent cette avancée du FPR.

R - Si elles l'attendent, il n'y a pas de problème. Elles ne fuiront pas si elles l'attendent.

Q - Oui, mais vous l'empêchez, vous repoussez...

R - Non pas du tout, nous ne repoussons pas le FPR. Nous sommes prêts à dire au FPR "Etudions ensemble comment sécuriser les populations". Nous n'empêchons pas l'avancée du FPR. Et d'ailleurs, je le répète : quel est le but du FPR dans cette zone ? C'est une zone de forêts où il y a 500 000 réfugiés. Quel est le but de guerre ? Si le FPR, comme il le laisse entendre, après avoir pris Kigali, est prêt maintenant au cessez-le-feu, qu'on fasse le cessez-le-feu. Alors, tout se règlera facilement. S'il y a cessez-le-feu, et s'il y a reprise du dialogue politique, tout se règlera.

Non, je crois vraiment qu'il ne faut pas se laisser impressionner par une propagande, dont je vois les effets, selon laquelle la France serait là pour faire échec au FPR. Je serais même tenté de dire, Madame, si on allait jusqu'au fond des choses, que certains analystes considèrent que l'intervention française a fait le jeu du FPR contre les Hutus, dont les lignes d'approvisionnement en armes ont été coupées. Alors, vous voyez, c'est beaucoup plus compliqué que l'on ne semble le dire, et ce manichéisme dont nous n'arrivons pas à sortir, selon lequel la France irait sauver les milices hutues contre l'avancée du FPR, ne correspond ni à notre intention, ni à la réalité du terrain.

Q - Cependant, les officiers des forces armées rwandaises disaient ce matin : nous n'avons plus de munitions, la France en a plus que nous, donc eux pourraient repousser le FPR.

R - Ça, c'est qu'on appelle du wishful-thinking, ce

n'est pas notre objectif. Ça prouve d'ailleurs ce que je viens de vous dire, c'est que nous ne sommes pas allés sauver les milices hutues ! C'est la démonstration.

Q - M. Le Ministre, si le FPR pousse son avantage dans le nord-ouest du pays, est-ce qu'il est envisageable que la France établisse une nouvelle zone de sécurité dans cette région-là pour venir comme d'habitude en aide aux populations qui fuieraient l'avancée du FPR.

R - Non, nous ne pouvons pas tout faire. Si d'autres veulent le faire, qu'ils le fassent. Nous avons déterminé nos objectifs : ils sont clairs, et nous n'avons pas les moyens de faire plus que ce que nous faisons.

Nécessaire implication de la communauté internationale - Afrique du Sud - relais avec la MINUAR

Q - M. Mitterrand était avec M. Mandela hier. Mandela n'a pas soutenu la politique de la France. Est-ce que cela vous gêne ?

R - Je souhaiterais qu'effectivement l'Afrique du Sud soit présente sur le terrain. Je souhaiterais que beaucoup plus de pays africains soient présents sur le terrain. Je souhaiterais que l'Organisation de l'Unité africaine soit présente sur le terrain, et si tous ces pays ne veulent pas s'associer à l'opération Turquoise française, il y a une solution très simple : c'est qu'ils envoient demain quelques centaines, voire quelques milliers d'hommes à la MINUAR. Et vous le savez, dès les prochaines semaines, nous sommes prêts à céder la place à la MINUAR. Alors que tous ceux qui donnent des conseils envoient les troupes aux Nations unies, et là le problème se règlera de lui-même, c'est mon vœu le plus cher.

Protection de la zone de sécurité

Q - Est-ce que les troupes françaises, si le FPR menaçait les réfugiés, n'hésiteraient pas à riposter par les armes ?

R - Le FPR ou d'autres. Quelles que soient les forces qui s'attaqueraient aux camps de réfugiés que nous avons mis en sécurité, nous ne laisserons pas faire. Peut-on imaginer que les troupes françaises de l'opération Turquoise, qui sont dans une zone bien connue, laissent massacrer sous leurs yeux des hommes et des enfants ? Non ! S'il y a des troupes - je le répète, quelles qu'elles soient - qui viennent s'attaquer aux camps de réfugiés, qui viennent s'attaquer à des groupes isolés actuellement terrorisés, nous ne laisserons pas faire. Ça, c'est exact.

Q - Donc, il existe bel et bien une ambiguïté entre l'aide humanitaire et l'interposition

R - Non, il n'existe aucune ambiguïté. Si laisser tuer des gens, c'est de l'humanitaire, il faudra me l'expliquer. Pour moi, ce n'est pas de l'humanitaire. L'humanitaire, c'est éviter qu'on ne massacre des civils innocents et désarmés, et ça les troupes françaises, avec un panache, un courage et une efficacité auxquelles on ferait bien de rendre hommage, le feront parce que ce sont les instructions qu'elles ont reçues du Premier ministre et du gouvernement.

Q - Le devoir d'ingérence ?

R - Il s'agit de protéger des vies, n'utilisons pas de grands mots. C'est tout simple, nous avons devant nous des gens qui sont menacés de massacres, c'est bien cela. Nous ne laisserons pas faire, dans les limites que nous nous sommes fixées. Permettez-moi de formuler un vœu : et si d'autres nous imitaient ?

Q - Vous lancez un message aux pays africains ?

R - Aux pays africains et à d'autres !

GENÈVE, 5 JUILLET 1994

Réunion ministérielle du Groupe de contact sur la Bosnie - Réponses du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, lors de la conférence de presse conjointe

Ex-Yougoslavie - Bosnie - groupe de contact

Ce qui vient de se passer aujourd'hui à Genève est important. J'espère que ce sera décisif. Vous savez que la France l'a souhaité depuis des mois. De quoi s'agit-il ? Pour la première fois, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Union européenne font une proposition commune aux parties, proposition qui traite à la fois des aspects territoriaux, mais aussi des aspects institutionnels d'un règlement global. Et c'est là qu'est véritablement la novation. Le groupe de contact a bien travaillé et c'est sur la base des projets qu'il avait élaborés que nous avons pu aujourd'hui parvenir à cet accord qui marque une étape dans l'histoire de ce conflit.

Je voudrais souligner en second lieu que le projet de règlement global que nous avons mis au point est conforme aux principes que nous nous étions fixés, et en particulier aux principes qui figuraient dans le plan d'action que l'Union européenne avait mis sur la table des négociations, il y a maintenant plus de six mois. La Bosnie-Herzégovine doit demeurer un État dans des frontières internationalement reconnues, et l'arrangement territorial au sein de cet État doit être équilibré. C'est ce qui figure dans la carte qui sera soumise aux parties. Je considère que la proposition qui est ainsi faite est acceptable pour les deux parties bosniaques.

Troisième réflexion, qui paraît également très importante dans les travaux, c'est que nos pays, nos gouvernements sont prêts à s'engager pour obtenir l'accord des parties. S'engager, cela veut dire quoi ? Cela veut dire envisager, en fonction des différents scénarios possibles, des mesures d'incitation positive ou négative. Le groupe de contact a été chargé, dans ce domaine, de faire des propositions concrètes, et d'adresser un message clair aux deux parties en présence. Nous sommes prêts à nous engager dans la mise en œuvre de l'accord si les deux parties l'acceptent. Si tel n'était pas le cas, nous avons envisagé la manière de faire respecter - mieux que ce n'est le cas aujourd'hui - toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Est-ce joué pour autant ? Évidemment non, et nous sommes encore au point de bascule entre la paix et la guerre. Si nous voulons nous donner les meilleures chances de réussir, je vois pour ma part deux condi-